

Les médias pour les minorités comme objet de recherche : questions théoriques et méthodologiques

Jacques Guyot

Volume 18, Number 2, 2006

Les médias de diffusion culturelle pour les minorités

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/018946ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/018946ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Presses universitaires de Saint-Boniface (PUSB)

ISSN

0843-9559 (print)

1916-7792 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Guyot, J. (2006). Les médias pour les minorités comme objet de recherche : questions théoriques et méthodologiques. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 18(2), 119–141. <https://doi.org/10.7202/018946ar>

Article abstract

The aim of this article is to analyze some theoretical and methodological issues inherent in the study of the minority-based media. On the one hand, in the fields of information and communication, most works have essentially focussed on the popular *mass media*, which is mainly intended for the *masses*. Thus, as a relatively new field of study, the issue of minority-based media needs a more precise definition of notions that are either vague or filled with clichés. Among those definitions are terms such as *minority* or even the expression *minority-based media* as well as the particular socio-political context from whence emerge minority claims. On the other hand, minority-based media groups indeed have their own specificity, which calls for an epistemological reflection on the concepts needed for a better understanding of the socio-political issues linked to the emergence of the claims emerging from minorities in the public arena (such as debates on multiculturalism, citizenship, cultural identity, etc.) as well as the relevance of creating a field of research entirely dedicated to issues linked to minority-based media.

Les médias pour les minorités comme objet de recherche: questions théoriques et méthodologiques

par

Jacques Guyot
Université de Paris VIII – Vincennes

RÉSUMÉ

L'article se propose d'analyser quelques questions d'ordre théorique et méthodologique qui se posent lorsqu'il s'agit d'étudier les médias pour les minorités. Dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, ce champ de recherches est d'un intérêt relativement récent, l'essentiel des travaux ayant principalement porté sur les fameux *mass media* dont l'une des caractéristiques majeures était de s'adresser au plus grand nombre. Ainsi, de par sa nouveauté, les médias pour les minorités en tant qu'objet d'étude obligent d'une part à définir précisément des notions éminemment floues ou alors traversées par le sens commun. Cela concerne tout autant la définition du terme *minorité* ou de l'expression *médias minoritaires* que la mise en débat critique de la question des sources dont on peut disposer, ou encore du contexte sociopolitique particulier d'où émergent les revendications minoritaires. D'autre part, les médias pour les minorités ont leur propre spécificité, supposant par là même une réflexion épistémologique sur les concepts nécessaires pour problématiser les enjeux sociopolitiques de l'arrivée de revendications minoritaires dans l'espace public (les débats autour du multiculturalisme, de la citoyenneté, de la construction identitaire, etc.) ainsi que la pertinence de la création d'un champ de recherche à part entière consacré aux thématiques liées aux médias pour les minorités.

ABSTRACT

The aim of this article is to analyze some theoretical and methodological issues inherent in the study of the minority-based media. On the one hand, in the fields of information and communication, most works have essentially focussed on the popular *mass media*, which is mainly intended for the *masses*. Thus, as a relatively new field of study, the issue of minority-based media needs a more precise definition of notions that are either vague or filled with clichés. Among those definitions are terms such as *minority* or even the expression *minority-based media* as well as the particular socio-political context from whence emerge minority claims. On the other hand, minority-based media groups indeed have their own specificity, which calls for an epistemological reflection on the concepts needed for a better understanding of the socio-political issues linked to the emergence of the claims emerging from minorities in the public arena (such as debates on multiculturalism, citizenship, cultural identity, etc.) as well as the relevance of creating a field of research entirely dedicated to issues linked to minority-based media.

Minorités nationales, minorités régionales, minorités historiques, minorités culturelles, minorités linguistiques, minorités ethniques, minorités religieuses, minorités sexuelles, minorités visibles, le terme et les qualificatifs qui l'accompagnent et dont certains sont l'objet de polémiques intenses attestent la vitalité d'une thématique où la question de la singularité de groupes sociaux restreints n'est plus tabou, quand elle n'a pas déjà acquis une légitimité dans le champ sociopolitique. Ainsi, les revendications portées par les groupes sociaux les mieux organisés ont parfois rencontré un écho favorable auprès d'instances gouvernementales ou supranationales telles que l'Union européenne. Certaines demandes de reconnaissance pour obtenir un statut officiel se sont traduites par la mise en place de dispositions législatives particulières, voire de politiques de protection organisant la présence des minorités dans l'espace public.

Parallèlement, depuis une quinzaine d'années, le développement exponentiel des réseaux numériques hertziens, satellitaires ou câblés et de l'Internet a débouché sur une profusion de canaux médiatiques variés, offrant des perspectives nouvelles, au moins théoriquement, à des communautés cherchant des alternatives aux messages des médias dominants.

Au final, les médias, et tout particulièrement les médias audiovisuels, constituent des espaces importants à conquérir: la visibilité sociale, culturelle et politique étant largement conditionnée par une présence médiatique régulière. L'accès aux médias concrétise la reconnaissance et permet de toucher ou desensibiliser une audience plus vaste, de populariser une cause, d'affermir des traits identitaires, et ce, en transcendant les frontières géographiques (Morley et Robins, 1995).

Pour le chercheur, ces revendications émanant de groupes minoritaires sont intéressantes à étudier en ce qu'elles révèlent des phénomènes et tensions complexes liés à l'internationalisation des processus de communication: circulation planétaire des populations avec notamment l'accélération des flux migratoires ou touristiques, avec aussi la multiplication des diasporas, développement des industries culturelles, brassage des langues et des cultures, reconfiguration des aires culturelles, débats sur les séquelles du passé colonial à travers la quête de citoyenneté ou au contraire le repli communautaire de la part de populations issues de l'immigration, remise en cause des politiques d'intégration aux États-nations. Selon moi, c'est en réaction à la mondialisation des économies et des systèmes de communication (avec son lot d'inégalités) que la question de l'émergence de minorités prend tout son sens: le repositionnement sur la dimension locale, la lutte contre toute forme de discrimination, le respect des idiosyncrasies culturelles, la revendication de la subjectivité et le lien social proche et convivial incarné dans l'appartenance à une communauté d'individus partageant les mêmes valeurs. Bref, des ancrages dans des solidarités humaines concrètes ou des traditions fournissant des repères solides face à la déterritorialisation des espaces sociaux et l'anonymat de réseaux immatériels. C'est aussi ce qu'Armand Mattelart (1992) appelle la revanche des cultures.

Nombreux sont les chercheurs qui, dans la communauté universitaire, travaillent sur ces questions à partir de leur propre champ disciplinaire: les anthropologues (les identités culturelles), les démographes (les flux migratoires), les linguistes (les minorités linguistiques), les sociologues, les philosophes ou politistes (les représentations des minorités dans les médias, la citoyenneté, le multiculturalisme, la laïcité), les historiens (le colonialisme), les juristes (le droit des minorités), les géographes et les chercheurs en sciences de l'information et de la communication (les espaces identitaires dans leur rapport aux médias électroniques mondialisés, l'internationalisation de la communication).

Dans tous ces travaux, la dimension médiatique n'est pas toujours présente, surtout dès qu'il s'agit d'étudier les médias dont tout ou partie des contenus est produit par les minorités. Objet de recherche nouveau, les médias pour les minorités posent au chercheur quelques questions que je me propose d'aborder en trois temps: 1) les points terminologiques et méthodologiques permettant d'objectiver l'objet de recherche; 2) la question des médias; et 3) les aspects théoriques et leurs implications concernant les enjeux sociopolitiques liés à l'expression médiatique des minorités. Je ferai notamment référence à un point qui me semble essentiel, à savoir que l'on ne peut réduire l'expression médiatique de groupes minoritaires à un simple phénomène culturel. En effet, ces revendications, pour légitimes qu'elles soient, interrogent l'espace public et impliquent une redéfinition du lien social et de la notion de citoyenneté.

QUESTIONS TERMINOLOGIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

1. De la notion de minorité

Commençons tout d'abord par le terme de minorité. D'un point de vue étymologique, il fait référence, d'une part, au statut de la personne n'ayant pas atteint la pleine maturité et ne pouvant à ce titre être responsable de ces actes (le mineur) et, d'autre part, à l'infériorité numérique.

Le premier aspect est encadré par le droit avec des cas de figures très divers et des évolutions tout à fait significatives.

Ainsi, si nul ne s'offusque qu'un jeune n'obtienne la majorité pénale qu'à l'âge de 18 ans et peut dès lors voter, les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1944 en France (1916 au Canada et au Manitoba, premier état provincial à le mettre en œuvre, et le Québec qui le vote plus tardivement en 1940); six ans auparavant elles avaient gagné le droit d'ouvrir un compte courant, de demander un passeport ou de passer un examen sans le consentement de leur mari. Autre cas avec l'esclavage définitivement aboli en 1848 en France et en 1865 aux États-Unis. Dans les deux cas cités, le terme *minorité* est synonyme de sujétion et de mise sous tutelle par le biais d'un statut niant la liberté d'autonomie du sujet; dès lors, l'affranchissement permettant d'échapper à cette condition de mineur vient de la dynamique des mouvements sociaux et de la résistance politique.

Le second aspect est sans doute le plus communément partagé. Le trait majeur caractérisant la minorité est le nombre peu élevé de ses membres. C'est ce que remarque un spécialiste de l'aménagement linguistique dans le monde, Jacques Leclerc, qui constate dans un premier temps:

Que les minorités soient linguistiques, ethniques, religieuses, raciales, culturelles, politiques ou une combinaison quelconque de ces traits, elles renvoient à un concept difficile à saisir. Les critères pour les distinguer sont nombreux et souvent interreliés. De façon générale, on associe le terme de minorité à l'infériorité numérique (Leclerc, 2001).

Le critère, souvent pertinent, n'en est pas moins problématique. En effet, tout dépend de la manière de compter et du lieu d'où on le fait. Les gitans éparpillés à travers les divers pays européens où ils sont partout considérés comme minoritaires, revendiquent le fait d'être le premier peuple authentiquement européen avec plus de dix millions de membres, soit largement plus que les Danois ou les Catalans. Que dire des Kurdes, peuple sans État dont la population de onze millions d'individus répartis principalement entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie, ne bénéficie d'aucune reconnaissance officielle? Qui plus est, les frontières suivant rarement les découpages culturels ou linguistiques, un groupe dominant dans un pays devient une minorité chez le voisin.

Même si le terme *minorité* est d'un usage relativement récent, il s'inscrit néanmoins dans l'histoire européenne à partir du XVI^e siècle. Les minorités en question sont les religions non reconnues par les monarchies et empires fondés sur une confession officielle ayant souvent le statut de religion d'État. Les nombreux conflits et guerres de religion vont trouver des issues pacifiques, ou tout au moins déboucher sur un *modus vivendi*, grâce à une succession de traités, accords et lois reconnaissant la liberté confessionnelle et protégeant le droit de culte: accord d'Augsbourg en 1555, édit de Turda pour la Transylvanie en 1568, édit de Nantes en avril 1598, etc. (Yacoub, 1998). L'important à retenir autour de ces textes, c'est la notion de tolérance permettant la cohabitation au sein d'un même espace public de divers courants religieux et surtout garantissant le respect des minorités.

Le moment historique où se cristallise une réflexion sur la notion de minorité est le XVIII^e siècle ainsi que le XIX^e, période où s'affirment les États-nations. Cependant, il est moins question de se pencher sur la diversité culturelle que de construire *l'imaginaire national* (Anderson, 1996) en fédérant autour d'éléments historiques, culturels, linguistiques ou mythologiques une idéologie capable de donner une substance à l'idée de nation, de peuple. C'est de là que découlent les diverses visions nationalistes encore en vigueur: la nation, la langue «alpha et oméga de la nationalité» chez Frédéric Mistral ou Johann Kaspar Blüntschi, la patrie, la *kulturnation* allemande unifiant langue et culture (Yacoub, 1998). Au XIX^e siècle, les États-nations sont le modèle de référence entraînant dans leur sillage quelques minorités nationales qui accèdent à l'indépendance: la Belgique en 1830, la Grèce en 1832, l'Italie en 1861, la Norvège en 1905, l'Irlande en 1921. Après la Première Guerre mondiale, la fin des empires coloniaux accélère les mouvements de libération nationale en Inde, en Afrique ou au Mexique. Comme on le voit, ce qui caractérise cette époque relève principalement d'une reconfiguration géopolitique liée à une remise en cause de ce que l'on appelait alors l'impérialisme au nom de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, la question des minorités se pose en des termes quelque peu différents. Elle est liée aux phénomènes d'internationalisation et à la crise de

la modernité, comme je l'ai évoqué précédemment, et l'éveil des minorités touche des groupes variés dont le point commun est de proclamer une identité jusqu'alors dévalorisée, niée ou combattue, fondée sur des traits linguistiques, culturels, ethniques ou religieux et débouchant sur des revendications portant sur l'un ou l'autre, voire plusieurs de ces traits ou variables. Ces revendications identitaires sont d'autant plus impressionnantes que les réseaux de communication en démultiplient les effets. Jamais les minorités n'ont eu autant conscience de leur force: à un moment ou à un autre, tout le monde a entendu parler du sous-commandant Marcos et du Chiapas, ou dans un autre domaine des télévangélistes américains, du sort des Inuit ou des Sames finlandais, des Latinos défilant aux États-Unis en chantant une version espagnole du *Star Spangled Banner* ou encore des discriminations contre les Français d'origine maghrébine ou africaine.

Alors, face au terme de *minorité*, éclairé par l'étymologie et l'histoire, on peut dire que, si minorité il y a, c'est parce qu'il existe une

[...] action délibérée, une politique visant à marginaliser des groupes, à cantonner leurs pratiques ou activités dans l'univers de la sphère privée, à récuser la mise en œuvre de droits particuliers dans la sphère publique (éducation, administration, santé, média). L'expression utilisée par le Bureau Européen des langues moins répandues qui parle à ce propos de langues «minorisées» me paraît judicieuse (Guyot, 2004a, p. 16).

On peut effectivement parler de «groupes minorisés».

Pour autant, dans une perspective sociopolitique, tous les groupes minorisés ne peuvent pas être analysés sur le même plan dans la mesure où leurs revendications posent des enjeux très différents. Dans cette optique, les qualificatifs qui définissent les minorités constituent des variables importantes que je vais commenter brièvement.

1.1 La variable linguistique

C'est l'une de celles qui semblent *a priori* les plus claires. Pourtant, ces minorités étant dans une situation de domination, la langue qu'elles pratiquent doit être évaluée en termes de «vitalité» linguistique: nombre de locuteurs dont c'est la langue

maternelle, taux de transmission intergénérationnel, type d'usage, taux d'alphabétisation, présence d'un système éducatif, existence d'une écriture et d'une littérature, situation socio-économique, etc. Les instances internationales utilisent une variété d'expression (langues minoritaires, moins répandues, historiques ou régionales) ainsi qu'un ensemble d'indicateurs pour évaluer leurs chances de survie (six niveaux pour les langues en danger dans un rapport de Stephen Wurm en 2001 pour l'UNESCO). Autre point sensible, celui consistant à définir un peuple, un pays à partir de la langue qu'il parle et qu'une majorité ne parle pas toujours: c'est le discours performatif dont parle Bourdieu (1982) à propos de l'Occitanie et qui s'applique à de très nombreuses régions du monde où existe une «langue historique» dont l'aire de diffusion n'a jamais correspondu aux frontières (la Haute Bretagne parlant un dialecte d'oïl, le gallo *versus* la Basse Bretagne bretonnophone). Enfin, le terme de *minorité linguistique* est étrange quand, dans un pays, une langue minoritaire au niveau national ne l'est plus à l'échelon d'une région ou d'une province comme cela est le cas du Québec. Il est évident que certaines définitions achoppent sur des questions moins linguistiques que sociopolitiques.

1.2 La variable ethnique

Très contestée, notamment à cause de critères très incertains, l'ethnie est définie à la fois de l'intérieur par le sentiment d'appartenance à une communauté singulière (caractère subjectif) et de l'extérieur en regroupant les individus présentant des traits communs somatiques, culturels et linguistiques (visée ethnographique). Parfois, la description recoupe d'anciens critères raciaux reposant sur la couleur de la peau. D'où l'extrême imprécision d'une notion liée à l'histoire de la prise en compte de l'altérité dans différentes réalités nationales (pays bâtis autour de l'immigration, développement des mégalo-pôles urbaines, politiques d'assimilation des immigrants, visions de l'altérité construites par les Empires coloniaux). La notion est traversée par l'histoire, et, pour les habitants de l'Europe, il est relativement incompréhensible que le recensement américain intègre les Afro-Américains, les Amérindiens et les Latinos sous l'étiquette ethnique. Pour autant, il n'y a pas de réponse européenne pour définir certains peuples; ainsi, les gitans sont considérés par la Roumanie

comme une minorité ethnique (pour le gouvernement) et une minorité linguistique (par les démographes), comme une minorité culturelle ou linguistique par les instances européennes et dans la plupart des autres pays comme des *gens du voyage*, définition très euphémisée, notamment quand les membres de la communauté gitane sont sédentarisés.

1.3 La variable religieuse

Dans de nombreux pays, des communautés religieuses sont en butte à la discrimination, notamment face aux religions dominantes (les assyro-chaldéens d'Irak, les coptes d'Égypte ou les syriaques en Syrie). Cependant, hormis les pays qui ont une religion d'État¹, la notion de minorité religieuse est très problématique, et ce, pour trois raisons: 1) question d'ordre anthropologique: les pratiques confessionnelles sont affectées par un long processus de sécularisation et d'individualisation du rapport à la religion entamé dès la Renaissance (Jean Delumeau, 2004; Max Weber et le désenchantement du monde, 1964; Marcel Gauchet et le *christianisme comme religion de la sortie de la religion*, 1995). Ce processus touche à la fois les chrétiens, les juifs et les musulmans et, au premier chef, les jeunes (INSEE, 1998). Les enquêtes montrent également le hiatus existant entre le sentiment d'appartenance à une religion et la réalité des pratiques, illustrant par là même la nature double du positionnement par rapport à la religion: culturel *versus* culturel. Enfin, le syncrétisme qui traverse les grands courants religieux débouche sur une fragmentation des pratiques. À cet égard, le critère numérique ferait que toutes les religions seraient minoritaires; 2) l'encadrement juridique de la liberté religieuse figurant dans la plupart des constitutions des démocraties aboutit à ce qu'aucune religion ne soit dans une situation dominante mais parfois aussi, dans les pays disposant de lois anti-sectes à minoriser certains courants religieux (cas de l'Église de scientologie en France); 3) des questions de typologie: du fait de l'usage d'une langue rituelle particulière, les coptes comme les syriaques (parlant l'araméen) sont parfois classés comme minorités linguistiques (Grimes, 2000a).

Je voudrais mentionner un facteur essentiel qu'est le *territoire*. Beaucoup de travaux portant sur les minorités – «Les minorités dans le monde» de Joseph Yacoub (1998) ou de lois les protégeant – *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*

de 1992 ou *Convention Cadre pour la protection des minorités nationales* de 1995 – ne prennent en compte que les minorités «établies durablement dans un pays». Dans ce sens, le terme de *minorité* est d'ailleurs synonyme, d'un point de vue conceptuel d'autochtone ou de peuple. Ce facteur territorial exclut *de facto* les nomades, les diasporas et les immigrants; ces populations déterritorialisées sont alors invisibles dans la société.

Pour une minorité, l'implantation territoriale constitue un atout, par la visibilité qu'elle confère et la légitimité qui en découle pour l'obtention d'une reconnaissance officielle. Pour citer Michel de Certeau, on peut dire que le territoire, avec toutes les institutions culturelles et instances représentatives qui y sont situées, est un élément essentiel pour mettre en place une stratégie: les minorités territorialisées peuvent parler à partir d'un *propre*, c'est-à-dire un lieu capable de résister à l'épreuve du temps et «servir de base à une gestion de ses relations avec une extériorité distincte de lui (des concurrents, des adversaires, une clientèle, des «cibles» ou «objets» de recherche)» (Certeau, 1980, p. 21).

2. Sources, enquêtes et annuaires: problèmes de méthode

L'accès à des sources est une question essentielle pour le chercheur. L'idéal en la matière est de pouvoir compter sur des indicateurs fiables à défaut de concevoir soi-même ses bases de données. La réalité est toute différente, avec deux types de biais.

Tout d'abord, il y a des biais scientifiques liés à tout protocole d'enquête. C'est le cas de la collecte de données sur les langues (*The Summer Institute of Linguistics*, annuaire utilisé par de nombreux chercheurs, faisant état de 6 800 langues, avec de nombreux doublons dus à des données répertoriées nationalement ramenant le nombre total à 4 200 langues)². Il y a aussi le problème avec les enquêtes de type déclaratif sur les langues (auxquelles les gens répondent alors qu'ils sont interrogés dans la langue officielle), sur des catégories auxquelles les enquêtés ne s'identifient pas par crainte de stigmatisation (gitans, immigrés) ou sur les religions (différence entre cultuel et culturel).

Il existe également des travers en rapport avec la nature très idéologique du champ de recherche sur les minorités opposant les minoritocentristes (Yacoub, 1998) à ceux qui prônent l'assimilation ou l'exclusion hors de l'espace public.

Sur le premier point, cela soulève un problème évoqué par Bourdieu (1982), à savoir le statut d'extériorité du sociologue par rapport à un objet de recherche, statut souvent récusé par ceux qui vivent et défendent de l'intérieur une cause et pensent que la légitimité de cette cause vaut bien quelque entorses à la démarche scientifique, notamment dans l'usage des énoncés performatifs (Austin, 1970).

Autre exemple avec les annuaires ou bases de données documentant les langues du monde: l'idéologie se glisse là où on ne l'attend pas. Ainsi, avec le *Summer Institute of Linguistics*, ONG chrétienne basée à Austin qui produit tous les quatre ans le très documenté *Ethnologue*, l'objectif affiché sur le site de l'ONG chrétienne ne laisse pas de doutes:

Il existe encore plus de 3 000 langues auxquelles manquent le vocabulaire de dieu. Nous pensons qu'une langue demeure incomplète sans la langue de dieu. Dans de nombreuses cultures à travers le monde, les mots rédemption, pardon et amour ne pourront atteindre leur pleine expression tant que l'amour de dieu n'y aura pas été introduit.

La connaissance des langues débouche sur l'édition de bibles.

Ou encore la *Fondation US English*³ qui milite pour l'introduction dans la constitution américaine d'un article consacrant l'anglais comme langue officielle:

Dans de nombreux pays à travers le monde, la fondation US English a entrepris des recherches sur les aspects légaux des langues officielles ou minoritaires. Nous croyons qu'il est absolument vital que nos citoyens, décideurs et éducateurs aient conscience des problèmes linguistiques qui empoisonnent d'autres nations à travers le monde.

Avec ce morceau d'anthologie, on comprend que la question des médias pour les minorités, quelles qu'elles soient, puisse être épineuse.

LA QUESTION DES MÉDIAS

Selon Tomazs Goban-Klas, les médias minoritaires remplissent deux fonctions essentielles. L'une consiste à «lutter en faveur des droits des minorités», l'autre aide à «donner aux membres d'une minorité un sentiment identitaire, augmenter leur cohésion sociale et procurer une issue au mal du pays et à l'isolement dans un environnement étranger et hostile» (Goban-Klas, 1989, p. 31). Ce second aspect est particulièrement important parce qu'il montre que les médias peuvent participer à l'intégration sociale d'individus appartenant à une minorité. La présence dans les médias représente l'accès à la visibilité sociale et politique, tout comme elle légitime une cause.

1. États des lieux

Devant les médias, les diverses minorités sont dans une situation de profonde inégalité. Difficile pour les minorités linguistiques, problématique pour les immigrants et nomades, la situation est plus contrastée pour les minorités religieuses, oscillant entre le prosélytisme médiatique et l'exclusion des médias.

Ainsi, pour les *minorités linguistiques*, il existe une spécificité européenne en matière de médias audiovisuels dans la mesure où certains des États membres ont opté pour un système de service public. Dans ce contexte, un cahier des charges définit les missions de service public où sont garantis le pluralisme politique, l'expression religieuse, des temps de paroles pour les partis politiques ou les syndicats, des quotas d'œuvres audiovisuelles européennes ou nationales. Dans quelques pays, des dispositions particulières prennent en compte les «langues régionales», parfois après une période d'expérimentation.

Les radios de service public ont commencé à accueillir des programmes en gaélique irlandais sur *Raidio na Gaeltachta* en 1945, en same en Norvège (1946) et en Finlande (1947), en gallois sur la BBC (années 1950), en frison sur *Omrop Fryslân* (années 1950) (Moragas, Garitaonandia et López, 1999), ou en breton en 1959. Quelques années plus tard, la télévision ouvre également des créneaux aux langues minorisées: irlandais en 1960, gallois en 1964, breton en 1964 et frison aux Pays-Bas en 1979.

Malgré ces avancées qui concernent en fait un petit nombre de médias publics en Europe, les communautés linguistiques ne sont pas totalement satisfaites de leur sort. En effet, le volume des programmes diffusés reste en deçà de leurs attentes. Quel que soit le média, radio ou télévision, les langues minorisées représentent une part marginale dans la programmation: quelques heures par semaine avec peu d'espoir d'évolution vers ce qui pourrait contribuer efficacement à la revitalisation des pratiques linguistiques.

À partir de la fin des années soixante-dix, trois phénomènes ont apporté des changements significatifs dans les médias audiovisuels: 1) le processus général de déréglementation qui a mis fin aux derniers monopoles d'État sur la radio-télédiffusion (à l'exception de la Finlande et du Royaume-Uni, tous les autres pays européens avaient conservé un contrôle sur l'audiovisuel); 2) les politiques de dévolution appliquées en Espagne et au Royaume-Uni; et 3) l'arrivée des technologies numériques.

Les conséquences sont importantes sur l'organisation et le fonctionnement des médias: plus de démocratie avec l'ouverture au secteur privé et aussi la légalisation des médias communautaires, une gamme de nouveaux canaux grâce à la diffusion numérique et le développement du réseau Internet. L'envers de la médaille, c'est que cette profusion médiatique ne correspond pas nécessairement à plus de pluralité. Si des radios indépendantes ou associatives arrivent à se monter et constituent indubitablement le média le plus équitablement distribué et développé en Europe⁴, la question d'un canal télévisuel indépendant est plus complexe. En effet, la télévision est un média onéreux pour de petites communautés linguistiques, ce qui explique que les seuls canaux consacrés à des langues minorisées se trouvent dans des pays ayant octroyé l'autonomie à leurs régions.

Quant aux *nomades et aux immigrants*, leur absence de l'espace médiatique doit être questionnée. Généralement, les migrants sont les premiers à être touchés par l'ostracisme et le racisme. Par-dessus tout, ils constituent le gros des bataillons des déshérités et occupent le bas de l'échelle sociale.

En Europe, deux types de minorités non territorialisées sont directement concernés. Les Roms, arrivés d'Inde au début

du XV^e siècle, sont une minorité particulièrement fragile. Dans de nombreux pays, ils souffrent de la violence, de la haine et de la relégation dans les marges des espaces physiques et symboliques. Ils accumulent tous les signes de la marginalité: chômage élevé, analphabétisme et petite délinquance. Le romani et ses différents dialectes ne sont pratiquement pas enseignés, pour ne rien dire de leur absence dans les médias. Toute solution visant à protéger la culture rom doit inclure une dimension sociale et économique.

Les immigrants, comme les Maghrébins en France, sont tout aussi invisibles. Pour ceux d'entre eux qui sont encore dans l'illégalité, la préoccupation majeure est l'obtention de papiers d'identité. Dans un contexte de crise économique et de bouleversements géopolitiques, ils sont la cible du ressentiment émanant des populations des pays d'accueil (discrimination raciale et violence de la part de groupes d'extrême droite). La plupart utilisent leur langue maternelle à la maison et vivent au rythme de leur culture et religion d'origine. Ils s'intéressent aussi aux médias à travers les programmes télévisés satellitaires ou les produits vidéo. Parfois, les cassettes ou DVD visionnés ont été distribués dans les quartiers par des groupes islamistes radicaux. Quant à la télévision, les chaînes visionnées appartiennent souvent à des réseaux satellitaires contrôlés par des pays ou des groupes médiatiques dont les valeurs ne sont pas celles de la démocratie (Arabie saoudite, chaîne libanaise du Hezbollah). Alors que de nombreux pays occidentaux craignent la diffusion de la propagande islamiste, ils n'offrent aucune alternative par le biais de leur propre système médiatique. Tout au contraire, ils propagent souvent une image très négative des derniers arrivants qui, malgré leur naturalisation, sont renvoyés aux clichés de leur culture d'origine (Deltombe, 2005). Indéniablement, les démocraties européennes faillissent à reconnaître l'importance des immigrants et des nomades dans la sphère médiatique.

Les religions sont souvent mieux loties. Leur présence dans les médias audiovisuels de service public varie d'un pays à l'autre. Généralement, les religions dominantes ont voix au chapitre si j'ose risquer ce jeu de mot. Rares sont les systèmes télévisuels qui confient à divers courants confessionnels des espaces où ils peuvent s'exprimer sur les aspects culturels et

culturels du fait religieux. À rebours des idées reçues, la France est l'un des rares pays où plusieurs religions (chrétiens catholiques, orthodoxes et protestants, musulmans, juifs, bouddhistes) disposent sur une chaîne publique d'un créneau hebdomadaire pour diffuser des émissions culturelles (messes et prêches) et des points de vue sur l'histoire des religions. Ces émissions (2,6 % du total des programmes diffusés par France 2) sont encadrées par la loi et confiées à des associations, puisque la loi française interdit, *stricto sensu*, à des confessions religieuses d'intervenir directement à la télévision. Ces émissions s'inscrivent dans le cahier des charges du service public et n'empêchent nullement un traitement plus partial des religions dans les journaux télévisés et les documentaires (positif pour le Vatican et plus stigmatisant pour les musulmans) (Guyot, à paraître).

Le droit varie d'un pays à l'autre, et les lois ou propositions anti-sectes, se prononçant sur le caractère d'atteinte à la liberté individuelle ou de manipulation d'adultes fragiles comme d'enfants mineurs, relèguent irrémédiablement ces minorités religieuses dans l'illégalité. Le droit cherche ses marques pour définir ce qui relève de l'adhésion volontaire à un système de croyance et ce qui tombe dans la manipulation des consciences.

Dans de nombreux pays, comme aux États-Unis, l'expression religieuse dans les médias est laissée à l'initiative des groupes et confessions. Le phénomène des télévangélistes montre la dynamique d'organisations qui ont réussi à faire évoluer le fait religieux vers des versions médiatiques de la communion des individus revisités par les règles du marketing.

2. Internationalisation des systèmes de communication et stratégies multimédias

La donnée nouvelle concernant les médias réside indubitablement dans l'explosion des canaux de communication, la variété des supports et le développement planétaires des réseaux. Là encore, la situation est très contrastée entre les minorités qui ont su tirer profit de cette interconnexion des médias: les télévangélistes ou certains sites musulmans pour lesquels les réseaux numériques correspondent tout à fait à leur vocation prédicatrice et prosélyte.

Pour d'autres minorités, il est étrange de constater qu'elles ont peu recours à la gamme des moyens offerts par les médias, sauf peut-être la radio. Un bilan de la présence des langues minorisées dans les «médias traditionnels» montre que, dans le meilleur des cas, elles apparaissent très marginalement dans les quotidiens ou les programmes de télévision. Dès qu'il est question de préserver et d'encourager leur langue et leur culture, les minorités doivent se battre pour mettre en place des médias indépendants. Elles doivent affronter des problèmes économiques, principalement parce que les économies d'échelle imposent de s'adresser à des audiences importantes.

Au cours des vingt dernières années, l'hybridation des médias, des télécommunications et de l'informatique a permis ce que d'aucuns nomment la convergence multimédia, c'est-à-dire l'intégration numérique au sein d'un même outil de contenus divers quelle que soit leur nature physique (son, image, film, textes, graphiques, photographies). Le *World Wide Web* incarne ce réseau médiatique.

Peu de minorités profitent de ces nouvelles opportunités. Il existe certes des expériences intéressantes menées par des groupes ou associations linguistiques, mais dans l'ensemble, les minorités n'ont pas de stratégie multimédia. Ainsi, il y a peu de quotidiens en ligne (Guyot, 2004b). Pourtant, Internet est une technologie particulièrement adaptée pour toucher de petits groupes, *a fortiori* dans le cas de minorités sans territoire. Le réseau permet d'atteindre des audiences très fragmentées. Enfin, il dispose d'un atout intéressant pour les minorités qui ont généralement des difficultés à constituer des fonds documentaires (écrits ou sonores): la fonction d'archive permet à ceux qui désirent parfaire leur connaissance de la langue de consulter d'anciens numéros ou articles.

DÉBATS THÉORIQUES ET ENJEUX SOCIOPOLITIQUES

1. Le multiculturalisme et ses apories

Dans les années quatre-vingt-dix, les études nord-américaines sur le multiculturalisme ont gagné une certaine popularité, à la fois dans la communauté universitaire, grâce aux travaux de Charles Taylor (1994) et de Will Kymlicka (2001), et dans le monde politique, principalement à travers

les politiques de discrimination positive (*affirmative action*) et les débats sur le politiquement correct (*political correctness*). Ces courants nord-américains, souvent présentés comme l'apologie du différentialisme, tendent à absorber toutes les discussions qui, ici et là dans le monde, tentent de questionner la légitimité des revendications culturelles dans l'espace public.

La notion en elle-même est polysémique et polémique. «[Ce] n'est ni un concept, ni une théorie, ni un mouvement social ou politique – tout en prétendant être tout cela à la fois» (Bourdieu et Wacquant, 2000, p. 6). Au delà du succès du terme, l'engouement pour le multiculturalisme est souvent considéré comme le résultat de la crise de la modernité dont les effets ont été accentués par les phénomènes d'internationalisation des systèmes de communication (Semprini, 1997). De quoi est-il au juste question? Le retour de la subjectivité, la revanche des cultures ou, pour dire les choses différemment, l'apparition d'oppositions binaires: global / local, universalisme / communautarisme, rationalité / subjectivité.

Will Kymlicka pense que les revendications de minorités pour obtenir des droits administratifs et politiques doivent être satisfaites par les autorités politiques, tout particulièrement dans le cas de «minorités nationales» (les Indiens américains, les Bretons ou les Catalans). La théorie libérale du droit des minorités (Kymlicka, 2001) ainsi que la politique de reconnaissance défendue par Charles Taylor (1994) ont été souvent critiquées parce qu'elles postulent que ce qui prévaut, c'est l'autonomie des individus considérés comme des êtres rationnels et responsables. En substance, au sein de groupes sociaux, leurs actions sont prééminentes, et c'est au système politique de s'adapter à ces demandes émanant de la société civile. Cette conception privilégie les minorités suffisamment nombreuses en un lieu donné pour s'organiser et se faire entendre des autorités: c'est le cas des groupes linguistiques constitués par les habitants «historiques» d'une région. Dans ce cas, une minorité doit localement être une majorité pour appliquer ses droits linguistiques (Kymlicka, 2001). Cela exclut *de facto* les communautés linguistiques invisibles comme les immigrants, les nomades et les diasporas.

À un autre niveau, le multiculturalisme est plus préoccupé de théoriser le langage politiquement correct que véritablement

la question du multilinguisme du point de vue des langues minorisées, voire des enjeux liés aux sensibilités religieuses et philosophiques. Enfin, le multiculturalisme n'arrive pas toujours à prendre en compte la hiérarchie sociopolitique des enjeux culturels: par exemple, peut-on définir la tradition centralisatrice française en mentionnant d'un côté l'affaire du voile islamique et de l'autre l'autonomie territoriale de la Corse, questions que tout autre État, selon Will Kymlicka (2001), aurait su régler depuis longtemps? Peut-on surtout mettre sur le même plan, d'une part, ce qui est présenté comme un inoffensif signe culturel méritant d'être reconnu dans ce qu'il appelle *multiculturalisme d'immigration* et, d'autre part, le devenir d'une île qui obtiendra d'une manière ou d'une autre une forme d'autonomie? En fait, le multiculturalisme est généralement très flou sur les conséquences politiques de certaines spécificités culturelles (ou au moins considérées comme telles). À un autre niveau, toutes les revendications n'ont pas la même légitimité dans l'espace public, sauf à professer le relativisme culturel. Ainsi, certaines demandes émanant de minorités culturelles remettent en cause l'idée de tolérance quand elles ne militent pas clairement contre le pluralisme politique et les droits d'autres groupes sociaux (notamment le droit des femmes).

En somme, le multiculturalisme professe un certain déni du politique, mais il véhicule également une vision très restrictive et essentialiste de la construction identitaire. Amin Maalouf (1998), romancier franco-libanais, montre bien comment son identité, construite à la croisée de traditions différentes et d'appartenances multiples, relève d'un schéma plus «interculturel» et surtout prend tout son sens dans l'adhésion à des références communes. Cette attitude citoyenne représente pour le politologue Fred Constant «la première règle d'un savoir-vivre au pluriel» (Constant, 2000, p. 97).

2. Une approche européenne des minorités: de la pluralité linguistique et culturelle à l'encadrement des croyances religieuses

La notion de multiculturalisme est fortement marquée par le contexte nord-américain: «C'est un terme qui, en Europe, a surtout été utilisé pour désigner le pluralisme dans la sphère civique alors qu'aux États-Unis il nous renvoie aux séquelles persistantes de l'exclusion des noirs et à la crise de la mythologie

nationale du «rêve américain» (Bourdieu et Wacquant, 1998, p. 112). Elle ne correspondrait donc pas aux réalités européennes, où les questions liées à la cohabitation des religions ou à la pluralité culturelle et linguistique ont toujours fait partie du débat public. Ainsi, même en France, pays souvent stigmatisé par les militants des minorités régionales, des dispositions légales intégrées dans les missions de service public des sociétés audiovisuelles existent afin d'assurer une présence des langues «historiques» des régions. De même, le cahier des charges de la télévision publique française prévoit un espace d'expression culturelle pour cinq courants confessionnels (Guyot, 2006).

La question qui se pose est alors d'imaginer comment la diversité des cultures peut être plus largement et plus systématiquement prise en compte dans la vie publique comme dans les médias. Dans le contrat social que sont les constitutions dont se dotent les nations, des choix très variés peuvent être effectués pour garantir les libertés individuelles et collectives et l'égalité des citoyens. Chaque constitution repose sur un certain nombre de principes établissant ce qui tombe dans la sphère privée et ce qui relève de l'espace public, c'est-à-dire ce qui mérite d'être publicisé. Jürgen Habermas (1986) a analysé le processus de perversion du principe de publicité ainsi que la reféodalisation de l'espace public. La philosophie des Lumières associait exercice de la raison et exercice de la subjectivité, et, depuis quelques années, jamais les questions culturelles n'ont autant fait partie du débat public. Ces questions ne sont pas anodines, sans doute moins culturelles qu'elles ne s'affichent. Cela signifie que l'espace public démocratique doit être refondé, et Jürgen Habermas est conscient que la diversité culturelle doit être sérieusement prise en compte. Mais, afin d'éviter un simple empilement de ghettos ou communautés qui se voient reconnaître des droits spécifiques, il pense que la notion de *tolérance* pourrait constituer un modèle pour théoriser les sociétés multiculturelles. Cette notion, héritée de l'époque des guerres de religions, est intéressante parce qu'elle suppose un nouveau contrat social entre différents groupes capables de partager une vision commune du monde, notamment en partageant l'espace médiatique (Wolton, 1990).

Dans une perspective plus sociologique, Michel Wieviorka (1993) aborde le problème sous l'angle de l'ethnicité.

Il réfute l'idée que l'on puisse réduire le débat à l'opposition entre tradition et modernité, «communauté» et «citoyenneté». Il remarque ainsi qu'en France, l'assimilation des immigrants a été considérablement facilitée par l'appartenance à la communauté d'origine qui a joué un lien vital en absorbant le choc causé par le déracinement et l'exil, permettant ainsi une accession en douceur à la citoyenneté française. Dans ce contexte, la langue maternelle constituait une grande partie de ce lien. Michel Wieviorka (1993) propose une définition sociologique de l'ethnicité qu'il considère comme un espace organisé autour de trois pôles indissociables et complémentaires: 1) l'individualisme et les valeurs universelles (l'héritage des Lumières); 2) la subjectivité (l'identité culturelle); et 3) le communautarisme (les réseaux et solidarités de la communauté) (Wieviorka, 1993). Ce modèle peut être transposé à beaucoup de minorités qui ont eu à souffrir de la modernité et de ses conséquences sur la normalisation de la vie socioculturelle. Il résume aussi les tensions et difficultés que l'acteur social expérimente lorsqu'il navigue au sein de ce *triangle de l'ethnicité* (Wieviorka, 1993, p. 125).

En toute hypothèse, certaines de ces approches théoriques peuvent fournir des pistes, sous réserve d'adaptation aux différentes situations, tout en respectant le droit de minorités défendant une vision culturelle singulière et l'adhésion à un contrat sociopolitique commun.

LES MÉDIAS POUR LES MINORITÉS: UN CHAMP DE RECHERCHE À PART?

En guise de conclusion, il me semble évident que toute investigation sur les médias pour les minorités ne peut constituer un champ académique à part, et ce, pour deux raisons: d'une part, pour échapper à la captation de l'objet par des logiques communautaires (la complexité des enjeux en présence interdit un point de vue strictement normatif); d'autre part, la question des médias pour les minorités doit s'inscrire dans une perspective pluridisciplinaire. En effet, l'affinage de concepts d'analyse et de méthodes d'investigation a tout à gagner des apports croisés des sciences de l'information et de la communication, des sciences politiques, du droit, des études culturelles, de la linguistique, de la sociologie, de l'économie politique de la communication, de l'histoire des religions ou du colonialisme.

Enfin, comme je l'ai esquissé en préambule, l'étude des médias pour les minorités est un bon moyen de mettre en perspective les logiques et tensions liées à l'internationalisation des systèmes de communication et des économies, de comprendre également les mutations des pratiques culturelles et communicatives et enfin d'évaluer les relations entre culture et politique dans les démocraties contemporaines.

NOTES

1. En Europe, seule la France est officiellement une république laïque. La Turquie, actuellement candidate à l'intégration européenne, constitue l'autre exception. Quatorze des vingt-cinq pays de l'Union européenne sont sous le régime concordataire avec le Vatican: Allemagne, Autriche, Espagne, Estonie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Slovaquie et Slovénie. Sept pays ont une religion officielle: Danemark, Grèce, Finlande, Malte, Norvège, Royaume-Uni et Suède.
2. Site Internet: <http://www.sil.org/linguistics/>.
3. Site Internet: <http://www.us-english.org/foundation/>.
4. Mercator Media (2004): Aberystwyth, University of Wales [<http://www.aber.ac.uk/mercator>]

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, Benedict (1996) *L'imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 213 p.
- AUSTIN, John L. (1970) *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 203 p.
- BOURDIEU, Pierre (1982) *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 243 p.
- BOURDIEU, Pierre et WACQUANT, Loïc (1998) «Sur les ruses de la raison impérialiste», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n^{os} 121-122, p. 109-118.
- _____ (2000) «La nouvelle vulgate planétaire», *Le Monde diplomatique*, vol. 47, n^o 554, p. 6-7.
- CERTEAU, Michel de (1980) *L'invention du quotidien* (vol. 1: «Arts de faire»), Paris, Union Générale d'Éditions, 375 p.
- CONSTANT, Fred (2000) *Le multiculturalisme*, Paris, Flammarion, 117 p.

- DELTOMBE, Thomas (2005) *L'islam imaginaire: la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*, Paris, La Découverte, 382 p.
- DELUMEAU, Jean (2004) *Le fait religieux* (Tome 1: «Le christianisme»), Paris, Fayard, 174 p.
- GAUCHET, Marcel (1995) *Le désenchantement du monde*, Paris, Gallimard, 457 p.
- GOBAN-KLAS, Tomasz (1989) «Minority media», dans BARNOUW, Erik (dir.) *International Encyclopedia of communications* (vol. 3), New York-Oxford, Oxford University Press, p. 30-32.
- GRIMES, Barbara F. (2000a) *Ethnologue: Languages of the World* (vol. 1), Dallas, SIL International, 855 p.
- _____ (2000b) *Ethnologue: Maps and Indexes* (vol. 2), Dallas, SIL International, 729 p.
- GUYOT, Jacques (2004a) «Languages of Minorities and the Media: Research Issues», dans *Mercator Media Forum n° 7*, Cardiff, University of Wales Press, p. 13-28.
- _____ (2004b) «Languages of minorities, media & public sphere», dans *Mercator Media Forum* [http://www.aber.ac.uk/~merwww/general/papers/mercSym_03-04-08/Guyot.rtf].
- _____ (à paraître) «Médias audiovisuels et laïcité: de l'ambivalence d'un concept», dans VITALIS, André (dir.) *Laïcité: enjeux et pratiques*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux.
- HABERMAS, Jürgen (1986) *L'espace public*, Paris, Payot, 384 p.
- INSEE (1998) «L'état de la pratique religieuse en France», dans *INSEE Première*, n° 570, p. 5-9.
- KYMLICKA, Will (2001) *La citoyenneté multiculturelle: une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte, 358 p.
- LECLERC, Jacques (2001) *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval [<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/>].
- MAALOUF, Amin (1998) *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 210 p.
- MATTELART, Armand (1992) *La communication-monde: histoire des idées et des stratégies*, Paris, La Découverte, 356 p.
- MORAGAS, Spa (de) Miguel, GARITAONANDIA Carmelo et LÓPEZ, Bernat (1999) «Regional and Local Television in the Digital Era: Reasons for Optimism», dans MORAGAS, Spa (de) Miguel, GARITAONANDIA Carmelo et LÓPEZ, Bernat (dir.)

Decentralization Experiences in the European Union, Luton, University of Luton Press, p. 1-29.

MORLEY, David et ROBINS, Kevin (1995) *Spaces of Identity: Global Media, Electronic Landscapes and Cultural Boundaries*, London, Routledge, 257 p.

SEMPRINI, Andrea (1997) *Le multiculturalisme*, Paris, PUF, 127 p.

TAYLOR, Charles (1994) *Multiculturalisme: différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 144 p.

WEBER, Max (1964) *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 286 p.

WIEVIORKA, Michel (1993) *La démocratie à l'épreuve: nationalisme, populisme, ethnicité*, Paris, La Découverte, 173 p.

WOLTON, Dominique (1990) *Éloge du grand public: une théorie critique de la télévision*, Paris, Flammarion, 319 p.

WURM, Stephen A. (dir.) (2001) *Atlas of the World's Languages in Danger of Disappearing*, Paris, Unesco Publishing, 90 p.

YACOUB, Joseph (1998) *Les minorités dans le monde: faits et analyses*, Paris, Desclée de Brouwer, 923 p.